

# LE TRESORIER OU LA TRESORIERE



Trésorier est un rôle prépondérant dans l'association puisqu'il est le garant d'une bonne gestion financière et de la bonne utilisation des fonds.

Selon la loi de 1901, une association n'est pas obligée de se doter d'un trésorier, sauf si elle est soumise à des dispositions réglementaires l'imposant. Toutefois, l'association à une activité financière qu'il convient de suivre et la nomination d'un trésorier est très souvent nécessaire pour gérer les comptes bancaires de l'association, pour enregistrer les opérations comptables et flux financiers.

## POURQUOI ?



S'assurer que l'association à une gestion saine de ses finances.



Faire le suivi des dépenses et classer les pièces justificatives.



Réaliser les budgets prévisionnels pour les activités de l'association.



Gérer le compte bancaire et être l'interlocuteur auprès de la banque.



Établir les comptes annuels et le rapport financier.



Participer à l'élaboration des dossiers de demande de subvention, notamment le budget prévu.



Proposer des objectifs à atteindre sur le plan des ressources.



Appliquer les politiques financières fédérales

## COMMENT ?

### Élection

1

Se référer aux modalités d'élection du trésorier indiquées au sein des statuts.

2

Etablir une élection et déclarer le trésorier auprès de la préfecture et de son comité départemental/territorial.

### Gestion comptable

1

Utiliser un logiciel de comptabilité spécifique aux associations (BasiCompta, Assoconnect, etc.).

2

Assimiler quelques principes de comptabilité :  
 • [Obligations comptables](#)  
 • [Plan comptable des associations](#)

### LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

Dans le cas d'un changement de trésorier :



- Déclarer le changement en préfecture
- Informer votre CD/CT
- Informer votre établissement bancaire
- Organiser une passation (documents, logiciel, etc.)



Le trésorier peut voir sa responsabilité civile, pénale ou financière être engagée dans le cas de fautes ou manquements à ses obligations.

### LES QUALITES RECOMMANDEES



Être rigoureux dans les procédures administratives.



Être une personne de confiance, fiable et intègre.



Disposer d'une expérience pour comprendre les enjeux de la fonction